L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 16 AVRIL 1881.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Anne Markey exécutrice vs Michael Cogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2512.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa ou Calliope, Pearl et Delord, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par H. Mollhausen, ingénieur civil, en date du dixième jour de janvier 1847, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, au pied anglais, vingt et un pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds six pouces, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Brandt Cuneo par acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire, le 22 novembre 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 mars—16,23,30,6,13,16 avril

Merchant Mutual Insurance Co. vs. Succession de Mme veuve E. Desrayaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2433.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Douane et Remparts, mesurant [en pieds français] cinquante-neuf pieds de largeur sur la ligne parallèle avec la rue Bourgogne, cinquante-neuf pieds de largeur sur la ligne parallèle à la rue des Remparts et trente pieds trois pouces de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville et sur la ligne parallèle à la rue Douane, laquelle dite portion de terre figure comme telle sur un plan annexé à un acte passé pardevant Louis Caire, notaire en cette ville, le 28 avril 1849, laquelle dite portion de terre forme une partie d'un lot de terre qui est indiqué par le No 46, sur un plan dressé par J. Tanesse, en date du 25 juillet 1810, comme il apparaîtra plus complètement sur un croquis de D. B. Seghers, architecte.

La dite propriété appartenant à Mme Marie Catherine Desrayaux pour l'avoir acquise de la manière suivante, à savoir: La moitié indivise comme reçue dans la communauté avec feu Adrien Benoît Joseph Desrayaux, son mari, et pour avoir acquis la dite propriété conjointement et avec son dit mari de John P et Jacob C. Wilde, conformément à un acte passé pardevant Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville, le 28 avril 1849, et l'autre moitié indivise pour en avoir hérité de son fils Adolphe Desrayaux comme son seul et unique héritier, dûment reconnu comme tel et mise en possession par un ordre de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la Paroisse, signé le 13 septembre 1877, enregistré dans l'affaire de la succession du dit Alphonse Desrayaux, No 39775 du docket de la dite Cour et la dite moitié indivise de la dite propriété appartenant au dit Adolphe Desrayaux comme seul héritier de son père Adrien B J Desrayaux, décédé, comme il apparaît en se référant aux procédures qui ont eu lieu dans l'affaire de la succession du dit Adrien B. J. Desrayaux. No 15944, de la dite ancienne Deuxième Cour de District pour la Paroisse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

15 mars—15,22,29—avril 5,12,16.

Léon Godchaux vs Charles E. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1841.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre et un demi lot de terre, situés dans le faubourg Avart, Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept; le demi lot étant une partie du lot désigné par le numéro cinq et contigu au dit numéro six, dans l'îlet marqué E qui est compris entre les rues Front, Robert et Upperline et le fleuve Mississippi, lesquels lots mesurent comme suit, à savoir:

Les lots numéros six et sept, mesurent chacun trente pieds et neuf lignes de face à la dite rue Front, sur toute la profondeur de la dite rue Front au fleuve Mississippi, entre lignes parallèles, et la dite moitié du lot numéro cinq touchant au lot numéro six et mesure quinze pieds six lignes et demi de face à la dite rue Front, sur toute la profondeur de la dite rue Front au fleuve Mississippi, entre lignes parallèles (le tout au pied américain) conformément à un plan fait par William Forshey, voyer, et déposé sous le No 9 à l'étude de C C. Ladreyère alors notaire en cette ville, ensemble avec les améliorations et les dépendances qui s'y trouvent. Acquis par le défendeur ci-dessus par achat de Charles Raymond, suivant acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 12 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 mars—15,22,29—Avril 5,12 16.

E. B. Marmillion vs. succession de F. B. Gaudet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2794.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 10 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Douane, Bourbon et Canal. Le dit lot forme l'encoignure des rues Dauphine et Douane et mesure (au pied américain) vingt-trois pieds six pouces ou à peu près, de face à la rue Douane, sur une façade et profondeur sur la rue Dauphine d'à peu près soixante-dix pieds, étant borné sur le côté de la rue Dauphine par une allée [illegible] qui forme une partie de la propriété adjacente et celle ci-dessus décrite, et la rue Douane maintenant ou anciennement appartenant au vendeur de F. F. P Blanchet, ci-dessous mentionné, entre laquelle allée, la cour et la cuisine de la propriété ci-dessus décrite, il y a un mur qui la divise, qui est la vraie limite. Néanmoins les étages supérieurs de la cuisine de la maison de l'encoignure sont bâtis sur le mur de la dite allée et peuvent y rester pour une durée perpétuelle. C'est une servitude permanente imposée sur la dite allée ou courtier, selon acte de vente ci-après décrit.

Étant la même propriété que P. F. P Blanchet a acquise par achat de George Urquhart, Mme Caroline Urquhart femme d'Isidore Labatut et Mme Angélique Urquhart femme de Félix Labatut, par acte passé le 9me jour de mars 1859 pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert de cette paroisse, dans le livre 77 fol. 325, acquis par le feu F. B. Gaudet par achat de P. F. P Blanchet conformément à un acte passé pardevant M. B. Trist, notaire, le 11 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9av—9,16,23,30—mai 7,10

Henry Freiliser vs A. P. Kip.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2563. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 26 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, d'une forme irrégulière, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, anciennement Jersey, Laurel, Joséphine et St-André et mesurant quatre-vingt-neuf pieds huit pouces de face à la dite rue Annunciation sur une profondeur, du côté le plus près de la rue Joséphine, de cent quatre-vingt-dix pieds et du côté vers la rue St-André, de cent trente pieds; à cette profondeur la dite portion de terre s'ouvre de vingt-huit pieds six pouces vers la rue St-André et de là elle a une autre profondeur de soixante pieds à la ligne du fond qui mesure cent seize pieds dix pouces de largeur. Le tout selon un plan annexé à un acte ci-dessous mentionné. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent. Acquise par le défendeur par achat de Henry Freiliser par acte passé par devant John Bendernagel, notaire, le 9 novembre 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.

1° Un montant comptant suffisant pour payer la portion de la réclamation du demandeur, c'est-à-dire la somme de seize cent vingt-cinq piastres ($1625) avec intérêt, au taux de huit pour cent par an du 9 novembre 1878 jusqu'à parfait paiement, étant le billet de [$1625 00/100] en date du 9 novembre 1878 payable deux ans après date, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt de la dite réclamation du demandeur pour honoraire d'avocat, et les frais du procès de la vente et les taxes dues sur la propriété devant être vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement des billets à ordre suivants, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés en date du 9 novembre 1878, et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de leur date jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, à savoir:

Un billet pour $1625 payable un an après date et à un crédit de $385 payé le 9 novembre 1879, à quelle date le paiement du dit billet a été prolongé au 9 novembre 1881.

Un billet pour $1625 payable trois ans après date, du 9 novembre 1881, et un billet pour $1625 payable quatre ans après date, dû le 9 novembre 1882.

Et aussi assumera toutes les obligations de l'acte de vente et de l'hypothèque y désignées, etc.

3° Et la différence du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux, et dans le cas où l'enchère offerte pour la propriété serait, après déduction faite des dits honoraires, frais et taxes au comptant, moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec l'intérêt comme il est indiqué plus haut et les billets devant être aux mêmes conditions spécifiés plus haut, alors après le paiement des dits honoraires, frais et taxes au comptant, le reste du prix d'adjudication devra être réparti au pro rata entre cette partie de la réclamation du demandeur, actuellement due et les plus récents billets décrits au second lieu plus haut; le pro rata échéant à la réclamation du demandeur actuellement due devant être payé en comptant, et les autres montants au pro rata échéant aux divers billets décrits au second lieu plus haut, devront être assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 mars—1,8,15,22,26 avril.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Rentes, Pianos, etc.—Conditions libérales. Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

gml—1an LEONORA FASS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUEMAULT.

Magasin de valeur en briques à trois étages, rue de la Vieille-Levée, No 7, faisant face à la Douane et vis-à-vis l'entrée de la Poste.

Occupé par M. B. Trépoulet, comme marchand de vin.

Jolie résidence de famille rue des Remparts, No 208, côté Sud.

Magnifique résidence située sur la rue des Remparts, No 219, côté Nord.

Magasin en briques à deux étages, faisant l'encoignure et formant encoignure aux rues St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet.

Une étendue de terre faisant face au Bayou St-Jean.

Vente par ordre de cour.

No 2174—Succession de Madame Mathilde de Momart, veuve de James Hopkins.

1° Les propriétés appartenant à la succession.

2° Les propriétés appartenant en commun à la dite succession ainsi qu'à [illegible].

Les deux propriétés indiquées ci-dessus appartenant conjointement à la succession ainsi qu'à Mlle Louise Pichot, laquelle a accordé son consentement à la vente de ces propriétés.

PAR JAS. P. GUEMAULT, encanteur, bureau [illegible]—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1881, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Remparts, St-Claude, Dumaine et St-Philippe, lequel lot de terre mesure 67 pieds [illegible] de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble une maison basse portant le No 219, rue des Remparts, contenant salon, deux cabinets et chambres, une cuisine basse en briques de plusieurs chambres et d'autres améliorations qui y sont construites.

N. B.—Cette propriété est vendue sujette à un fermage (ground rent) en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à raison de six pour cent d'intérêt par an, sur un capital de $1700. Les dits intérêts sont payables par trimestre à raison de $25 50/00 par chaque trimestre, faisant un intérêt annuel de $102 sur $1700.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St-Philippe et Dumaine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble une jolie résidence à un étage couverte en ardoises avec façade en briques, ayant un perron d'entrée sur le côté, salle et salon avec porte à coulisses, une chambre à coucher avec cabinet et une autre belle chambre dans la mansarde, cuisine bâtie en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour carrelée, citerne, water-works, lieux d'aisance, &c.

3° Un autre lot de terre situé dans le Second District, dans le carré d'îlet compris entre les rues Decatur, Dumaine, Douane et Canal, mesurant 19 pieds 2 pouces 1 ligne de face respectivement aux rues Decatur et Vieille Levée et Dumaine, sur une profondeur d'une rue à l'autre de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, ensemble avec un magasin de valeur à trois étages. No 7 rue Decatur ou Vieille Levée, et occupé par M. B. Trépoulet comme marchand de vin. Lequel magasin est vendu sujet à un bail expirant en septembre 1881, à raison de $75 par mois. Le citerne et les tuyaux étant la propriété du locataire ne sont pas compris dans le prix de la vente.

4° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Bassin, St. Claude, St. Pierre et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 55 pieds 9 pouces de face à la rue St. Pierre, 55 pieds de face à la Promenade Carondelet, 43 pieds 3 pouces de face à la rue du Bassin et 47 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue St. Claude, ensemble un magasin en briques à deux étages, loué à M. Louis Rocer à raison de $30 par mois, avec bail expirant en septembre 1881.

5° Une étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Bayou St-Jean, étant une moitié du côté inférieur d'une terre de 4 arpents, formée du côté par le Bayou St-Jean, laquelle dite étendue de terre mesure un arpent et demi de face au Bayou St-Jean, sur une profondeur de 40 arpents, bornée d'un côté par les terres anciennement à François Aipuente, de l'autre côté par les terres de A. Milne et dans le fond par les terres du New Orleans Canal and Banking Company.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur de Armas, et déposés à la Bourse pour référence.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons, à la convenance des acheteurs, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque avec la clause de non aliénando et privilège de vendeur.

Les bâtisses seront maintenues assurées pour un montant raisonnable et les polices d'assurance transférées à l'acheteur pour le bénéfice des porteurs des billets. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent seront à la charge des acquéreurs.

Les taxes d'État dues en 1881, seront assumées par les acquéreurs.

Les acheteurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—mai 7,14,21.

PAR B. ONORATO.

MEUBLES. MEUBLES.

Succession de veuve Mary V. Lefort, née Pitre.

No 2736—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—MERCREDI, 27 avril 1881, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue St-Claude entre St-Philippe et Dumaine, par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D daté du 14 avril 1881.

Tous les effets mobiliers contenus dans la dite résidence comprenant des lits, lingeries, chaises, tables, etc., etc.

Conditions, comptant sur les lieux.

16 avril—16, 23 et 27.

Propriété de valeur dans le Second District.

Succession de Vve Mary V. Lefort, née Pitre.

No 2736.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur, — Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste-Anne; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Dumaine, sur 126 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue de Chartres, 104 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, puis s'ouvrant à angle droit 26 pieds 6 pouces, de là, il y a une seconde profondeur de 24 pieds et mesure dans le fond 48 pieds 2 pouces et 7 lignes, au pied américain.

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste. Anne, désigné par le lot No 3, lequel lot de terre mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues St. Claude, St. Philippe, Tremé et Dumaine, désigné par le No 2, et mesure au pied américain 32 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Claude, sur 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Quatre lots de terre dans l'îlet No 10, borné par les rues Broad, Septième, Live Oak et Bellechasse, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 17. Les lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne près du lot No 15, et 98 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne plus près du lot No 17. Le lot No 17 mesure 31 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 98 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne séparant le dit lot du lot No 16 et une profondeur de 89 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne plus près du lot No 18. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre.

5° Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour la propriété foncière, comptant, et en outre l'acquéreur assumera en sus du montant de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1881 et paiera au comptant 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Étienne Lanes, notaire, No 13 rue St. Pierre, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30, mai 7,14,21

ANNONCES JUDICIAIRES.

Dame Louise Hebel vs. Jacob Hebel, son époux.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 2600.—Je certifie ici, que le septième jour d'avril 1881, jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir:

En cette affaire soumise ce jour, à la cour pour la confirmation du jugement par défaut, ici enregistré conformément aux procédures et en fait les témoignages entendus pour les raisons assignées oralement par la cour et en raison de la loi et des témoignages qui sont en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété, que le jugement par défaut ici enregistré le 31me jour de mai 1881, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence, il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Dame Louise Hebel, née Wheeler, épouse de Jacob Hebel et contre le défendeur Jacob Hebel, son époux, déclarant une séparation de biens entre elle et son dit époux, et dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Dame Louise Hebel, la dite épouse, et contre le défendeur Jacob Hebel, son dit époux, pour la somme de deux mille deux cents piastres, avec cinq pour cent d'intérêt sur cette somme, à partir du 3 mai 1880 jusqu'à parfait paiement, et frais de procès avec le bénéfice et privilège accordé par la loi aux femmes mariées, sur la propriété de leurs maris.

Jugement rendu le 7 avril 1881.

Jugement signé le 13 avril 1881.

[Signé:] N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13me jour d'avril 1881, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un.

JAMES D. RANKIN,
Sous-Greffier.

16 avril—16,23,23.

JOHN R. LEGIER,

Notaire,

No 79 Passage de la Bourse,

Entre les rues Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

1ier MaYD

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Vente judiciaire de propriétés améliorées et terrains non améliorés, sur la rue du Canal.

Deux maisons sur la rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet.

Cottage en bois et trois terrains sur la rue Bienville, en face de l'Asile du Bon Pasteur.

Succession de feue Mme Rebecca F. Hoyle.

No 1980 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp — SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 30 mars 1881, rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Le lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 202, rue St-Joseph dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Cercle de Tivoli, Promenade Tritton ou Delord et Carondelet. Le dit lot est connu comme lot K. sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 2 février 1871 et déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, et aussi comme le No 2 par Pillé et Depouilly, en date du 16 avril 1855, dont une copie est annexée à un acte en date du 3 mai 1866, pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire en cette ville, conformément au plan; le dit lot mesure 28 pieds sur la rue St-Joseph, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes. La propriété est en face de la résidence de MM. Thos. L. Bayne et John Finney.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent à la susdite propriété décrite, et désigné par les numéros municipaux 204 et 206 de la rue St. Joseph. Le dit lot est connu sur le susdit plan comme lot J, et mesure 28 pieds de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre qui s'améliorent rapidement, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dergenois. Les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le plan. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds de face rue du Canal, sur 166 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 7 forme un triangle mesurant 58 pieds 9 pouces et 7 lignes de face rue du Canal, 153 pieds de profondeur sur la limite du côté de la rue Broad, et 163 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur la limite opposée. Ces terrains sont d'une grandeur exceptionnelle. Le terre-est dans le voisinage est embelli par plusieurs belles maisons d'habitation de construction récente. Cette admirable bâtisse est sur un site des plus désirables et qui promet le plus comme placement, sur notre Grand Boulevard Central. Ils seront vendus séparément.

4—Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bienville, Broad, Douane et Dergenois, désignés sur le plan par les Nos 7, 8 et 9, mesurant, chacun, 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de face rue Bienville, sur 129 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois contenant écurie, etc.

La propriété est en face de l'Asile du Bon Pasteur et on s'y rend par le char à cheval de la rue du Canal et par le char à vapeur de la ville et de la rue Bienville et rue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans pour billets garantis spécialement par hypothèque et privilège du vendeur portant les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et déposera 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur, sur le prix d'achat au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Saml. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—2,9,16,23,30 avril.

VENTE JUDICIAIRE DE Propriétés améliorées dans le Deuxième District coin N.-O. des rues Canal et Dergenois.

Une résidence en briques rue Dauphine entre Dumaine et St. Philippe.

Succession de feue Gurgunda Dascher, décédée, épouse de Louis Rach.

No 2368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Dergenois et Douane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 24 décembre 1844, et déposé comme plan No 29 du livre de plans No 3, dans l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, conformément auquel plan les lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Dergenois. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la résidence en briques à 2 étages désignée par le No 509 Canal.

2° Un certain lot de terre situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe, mesurant 23 pieds de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en briques à un étage. La bâtisse est désignée par le No 216 de la rue Dauphine.

Termes et Conditions—Une moitié en plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets et l'acquéreur en outre assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—7,14,21 mai.

Emplacement de choix pour bâtir rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne, près et vis-à-vis des résidences de MM. E. H. McCaleb et Carrière.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan.

Cet emplacement de choix pour résidence, consistant en un grand terrain touchant à la résidence de l'Hon. E. H. McCaleb, rue de l'Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts et Bourgogne. Le terrain mesure 40 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds de profondeur. Les maisons de la rue de l'Esplanade cet emplacement pour résidence est incontestablement un des plus agréables de la rue de l'Esplanade.

Conditions: Un tiers ou plus, au gré de l'acheteur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt et 5 pour cent pour honoraires d'avocat. L'acquéreur devra payer en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1881 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant G. Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 avril—16, 17, 23 au 30 avril.

Délicieuse maison de résidence avec jardin, dans la rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Baldwin et Seixas.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI 23 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan:

La belle propriété et résidence désignée par le No 364 rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Albert Baldwin et J. M. Seixas et près de celles de MM. A. B. Philips et E Carrière, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Roman et Derbigny. Le terrain a 66 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 122 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant vestibule, salons doubles, salle à manger, office (le tout bâti, avec plafond élevé, et parfaitement aéré), au rez-de-chaussée;—vestibule et grandes chambres à coucher, avec chambre à bain au second étage. La cuisine, bâtie en bois et à un étage, est détachée du principal corps de logis et renferme une buanderie ou chambre de blanchissage, chambres à domestiques, dépendances, avec grande cour et gaz. Le reste du terrain est disposé en jardin planté d'arbustes, d'arbres fruitiers, et d'arbres donnant de l'ombrage. La propriété est dans un excellent état. Le localité et le voisinage ne laissent rien à désirer dans cette magnifique avenue de maisons de résidence. Vente positive.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec toutes les garanties habituelles et 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et obligation de la part de l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Doriocourt, notaire.

26 mars—26 27 mars 2 3 9 10 16 avril Avenir.

Taxes de ville de 1881 non acquittées.

Département des Finances.

Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 5 avril 1881.

Les contribuables intéressés sont respectueusement informés qu'un intérêt au taux de 10 pour cent par an à partir du 31 mars dernier, s'ajoute à leurs taxes de 1881 non acquittées. En vertu de l'ordonnance No 6,917 des séries de l'administration, un paiement-à-compte peut être fait, couvrant ainsi l'intérêt sur les sommes payées.

B. T. WALSHE,
Administrateur des Finances.

6 av—6

FRED. N. THAYER.

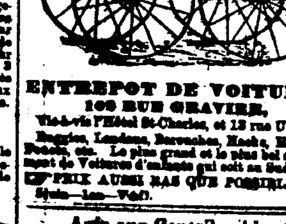

ENTREPOT DE VOITURES

109 RUE GRAVIER,

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.

Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.

LES PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.

Sjuin—1an—VeD

Avis aux Contribuables.

Le soussigné se charge de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'État, à un escompte très avantageux pour ses clients. Il s'occupe également toutes les licences d'État à un escompte libéral. Il se charge de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de la dite [illegible].

JOHN T. DUFOUR
Passage de la Bourse.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt dans une propriété du Premier District.

Succession d'Eugène Basile.

No 2411, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 16 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 23 février 1881, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'un certain morceau de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues St Charles, Euterpe, Terpsichore et Prytania. Le dit morceau de terre mesure, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 10 mai 1876, et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 31 mai 1876, 57 pieds 10 pouces et 6 lignes de face rue Euterpe, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—COMPTANT. L'acquéreur assumera le paiement, en sus du montant de son enchère, de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 mars—16,19,26, 2,9,16 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique résidence english cottage avec ses terres disposés avec goût dans le "Garden District,"

Dans un des quartiers les plus agréables et les plus attrayants de la rue Upper Prytania.

Succession de Thomas A. Adams.

No 166—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté Nouvelle-Orléans, 28 février 1881, il sera vendu, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Ce magnifique cottage, style Elizabeth, situé au coin des rues Prytania et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum, Troisième et Quatrième. Le terrain mesure 125 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 218 pieds et forme le coin des rues Quatrième et Prytania. Le cottage a été bâti de manière à servir à une grande famille, et le terrain est admirablement disposé en parterres. La rue Prytania, devant cette propriété, présente un coup d'œil charmant. Les améliorations autour de cette propriété sont de premier ordre et variées. Les résidences attenantes sont celles de MM. McGee, Frericks et Violett et du général Behan et du col. Snort.

Condition de la vente—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie, y inclus le privilège de vendeur, la clause de "non alienando", assurance et transfert de la police et les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881, et déposer 10 pour cent en comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Samuel Flower, notaire.

30 mars—30—avril 2,9,16,23,30 7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage dans le centre de la ville, No 56 rue St-Philippe, entre celles Royale et Bourbon.

Succession d'Adélaïde Vivant. No 2178.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI le 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1881, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en briques à un étage, No 56 de la rue St-Philippe, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Bourbon et Royale; le lot mesure 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 60 pieds. Le cottage à quatre chambres et deux cabinets et une cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres. Il est situé à quelques îlets du Marché Français et sur les lignes de chemins de fer urbains. Cette propriété, quoique non bien disposée, sera toujours un placement garanti et lucratif.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront, en sus du montant de leur adjudication, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Eusèbe Bouny, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

30 mars—30, avril 2,9,16,23,30.

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive à un long crédit de deux résidences en briques à trois étages et de valeur Nos 16 et 18 rue Dauphine entre celles Canal et Douane.

Williams James Greeves vs Félix Greeves, Tuteur, et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Nos 2475.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureaux No 50 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 mars 1881 et signé le 26 mars 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans le Second District de cette ville, désignés par les lots numéro un et deux dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, d'après un plan fait par Joseph Pilié voyer, daté du 24 novembre 1845, déposé pour référence en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire, et ayant un pied américain, comme suit savoir:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Canal et des lignes parallèles. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Dauphine, 129 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue du Canal, sur le côté du lot No 1, puis s'élargissant dans le fond vers la rue du Canal, à angle droit 23 pieds 8 pouces, puis s'étendant en profondeur à angle droit une distance de 31 pieds 6 pouces, 72 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté sur la rue de la Douane, le séparant d'une allée ou passage de la même largeur, d'une façade de six pieds de large s'ouvrant sur la rue Dauphine et à l'angle commun du dit lot et d'un autre lot marqué No 3 sur le plan. A cette distance se formant à angle droit 7 pieds, puis à angle droit 24 pieds 6 pouces vers la rue Canal, puis à angle droit, de là formant une profondeur à angle droit 24 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Dr Peniston, puis se formant encore à angle droit 4 pieds 6 pouces et 6 lignes, puis s'étendant en profondeur à angle droit 37 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à A. Rivière, puis se formant encore à angle droit 5 pieds 1 pouce et puis s'étendant en profondeur à angle droit 31 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Veuve Carroll et 30 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur dans le fond.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à une hypothèque perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinq cent cinquante piastres.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos 16 et 18 de la rue Dauphine.

Conditions—Un tiers comptant et le reste en paiements égaux de un tiers chacun, payable à un et deux ans du jour de la vente. L'acquéreur devra donner des billets à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par un privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. La propriété devra être assurée pour un montant suffisant pour garantir le paiement des dits billets, aux frais de l'acquéreur, avec la stipulation de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer le paiement et la clause usuelle de non alienando, et l'acte de vente et d'enregistrement aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra en outre assumer le paiement de l'hypothèque loyer accordée par Thomas J. Bedford en faveur de la corporation de ville conformément à un acte pardevant M. de Armas, notaire, le 18 octobre 1810, pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinq cent cinquante piastres.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jos. D. Taylor, notaire.

8 avril—9 9,16,30, mai 7,14,

PAR GEO. PEARSON.

Vente positive d'une propriété de valeur à l'encan, propriété élégante, désirable et rémunératrice, formant l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine. Une résidence charmante dans le Sixième District, avec six lots de terre, cottage à Carrollton.

Succession de Mme Caroline Mentz, No 1066, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO PEARSON, encanteur—Bureau: No 90, rue Camp, il sera vendu, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, à la Bourse St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—

1° Ce grand magasin en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, convenable pour une grocerie ou manufacture, ayant 13 chambres, un long corridor, ainsi qu'une nouvelle galerie près du chemin de fer et le Bassin, sur un lot de terre mesurant 28 pieds de face à la rue Magnolia, sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la rue Euphrosine, entre lignes parallèles.

2° Le cottage-résidence désirable, consistant en une maison bien construite avec six grands terrains Nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant, le terrain No 14, 30 pieds de face rue Commercial, sur une profondeur de 150 pieds, et les lots Nos 15 à 19 inclusivement, chacun 30 pieds de face rue Clifton, sur une profondeur de 107 pieds et 6 pouces; le tout compris dans le carré No 57, borné par les rues Clifton, Hilary, Pearl et Commercial; les dits terrains sont bien remplis avec des arbres fruitiers et d'autres, et était auparavant la résidence du Dr Marsden.

3° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situés dans le 7me District de l'ancienne ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 6 et 7 dans le carré No 21 D et bornés par les rues Seconde, Hampson, Washington et Burdette, les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face rue Seconde, sur 122 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Conditions: Comptant—L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17mars—

CHAMPAGNE

Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co. à Mareuil-sur-Ay.

DRY VERZENAY Napoleon's Cab't.

Marques en vogue spéciale.

A vendre par: J. B. POLARI. JOS. VIGNES. CLARK & MEADER. A. N. TOURNE. CHS. LACOUME. S. LOUSTAUNAU. LEON LAMOTHE. LOUIS CHAPPUIS. VICTOR [illegible].

Et par E. J. HART & CO. 77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.

Célestins, Hauterive, Grande Grille.

EAU DE FRIEDRICHSHALL.

A vendre chez les importateurs, les pharmaciens, etc. E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 77, rue Tchoupitoulas.

3avril—1an,Dditer.V

PAR HOEY, & O'CONNOR

GRANDE VENTE —DE— PROPRIÉTÉS DE VILLE.

Par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Libres de toute s hypothèques et de toutes obligations.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 28 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Le magasin en briques à trois étages, No 172 rue Tchoupitoulas [Julia, St-Joseph et Commerce], 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 88 pieds de profondeur.

2° Le magasin en briques à trois étages, No 174 rue Tchoupitoulas [Julia, St-Joseph et Commerce]. 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 88 pieds de profondeur.

3° Le magasin en briques à deux étages, No 296 rue Nouvelle-Levée [North Market, St-Joseph et Commerce]. 21 pieds 11 pouces de face à la rue Nouvelle Levée sur 103 de profondeur.

4° Le terrain vide sur la rue Front, entre Julia et Notre-Dame, dans l'îlet 17 A, 24 pieds 9 pouces de face à la rue Delta sur 125 pieds de profondeur.

5° Le terrain vide sur la rue Delord, entre Pearl et Peters, borné par la rue Nouvelle Levée, 49 pieds 6 pouces de face à la rue Delord sur 110 pieds 10 pouces de profondeur.

6° La cuisine en briques à deux étages, No 239 rue St-Joseph [Baronne, Philippa et Julia], 26 pieds de face à la rue St-Joseph sur 120 pieds de profondeur.

7° La maison en bois à un étage, No 120 rue Delord [Magasins, Tchoupitoulas et Poeyfarre], 27 pieds 7 pouces de face à la rue Delord sur 100 pieds de profondeur.

8° La maison en bois à un étage, No 122 rue Delord [Magasins, Tchoupitoulas et Poeyfarre], 22 pieds 7 pouces de face à la rue Delord sur 100 pieds de profondeur.

9° Le magasin en briques à deux étages, No 38 rue Commerce [Tchoupitoulas, Girod et Lafayette], 18 pieds 1 pouce de face à la rue Commerce sur 88 pieds de profondeur.

10° Le terrain vide sur la rue Lafayette, 54 pieds de face sur 112 de profondeur.

DEUXIÈME DISTRICT.

11° Le magasin en briques à trois étages, No 28 rue Lower Front Levee (Quartier, Hôpital et Gallatin), 26 pieds de face aux rues Levée et Gallatin sur 137 pieds de profondeur.

12° La résidence en briques à deux étages, No 74 rue St-Pierre [Bourbon, Royale et Toulouse], 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 120 pieds de profondeur.

13° La maison à trois étages, No 42 rue Bourgogne [Bienville, Douane et Dauphine], 26 pieds sur la rue Bourgogne sur 86 pieds de profondeur.

14° La maison et magasin en briques à deux étages, No 163 rue Royale [Bourbon, St-Pierre et Orléans], 36 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds de profondeur.

15° La maison en briques à deux étages, No 30 rue Ursulines [Chartres, Levée et St-Philippe], 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 71 pieds de profondeur.

16° La boulangerie en briques à deux étages, Nos 233 et 235 rue Chartres [Dumaine, St-Philippe et Royale], 59 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres sur 177 pieds de profondeur.

17° La maison en bois à un étage, No 68 et 70 rue Dumaine [Royale, Bourbon et Ste-Anne], 31 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur 127 pieds de profondeur.

18° La maison en briques à deux étages, No 30 rue Orléans [Royale, Bourbon et St-Pierre], 37 pieds de face à la rue Orléans sur 86 pieds de profondeur.

19° La maison en briques à trois étages, No 67 rue St-Louis [Bourbon, Royale et Toulouse], 20 pieds de face à la rue St-Louis sur 111 pieds de profondeur.

20° La maison en briques à trois étages, coin sud-est des rues Orléans et Dauphine [comprise entre les rues St-Pierre et Bourbon], 21 pieds de face à la rue Orléans sur 72 pieds de profondeur.

21° La maison en briques à trois étages, No 101 rue St-Louis [Bourbon, Dauphine et Toulouse], 22 pieds de face à la rue St-Louis sur 182 de profondeur.

22° La grande école à trois étages, Nos 27 et 29 rue Bourgogne [Douane, Bienville et Remparts], 49 pieds de face à la rue Bourgogne sur 150 pieds de profondeur.

QUATRIÈME DISTRICT.

23° Six terrains vides sur la rue Tchoupitoulas, entre Toledano et Pleasant, chacun 26 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 83 pieds 10 pouces de profondeur.

GREENVILLE.

24° Un îlet de terre et cottage, compris entre les rues Seconde, Washington, Broadway et Chestnut, 240 pieds de face aux rues Washington et Seconde sur 270 pieds sur les rues Broadway et Chestnut.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un quart comptant; la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque sur les propriétés et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'État de 1881 devront être assumées par l'acquéreur, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix Grima, notaire.

16av—16,17 23au28

GRANDE VENTE —DE— PROPRIÉTÉS DE VILLE.

Par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Libre de toutes hypothèques et de toutes obligations.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 27 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

DEUXIÈME DISTRICT.

1° La maison en bois à deux étages, No 304 Chemin du Bayou, [Roman, Derbigny et Hôpital], 63 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au Chemin du Bayou, courant à travers la rue Hôpital.

2° La maison en briques à deux étages, coin des rues Conti et Remparts, dans l'îlet Remparts et Bourgogne, 22 pieds de face à la rue des Remparts, sur 100 pieds de profondeur sur la rue Conti.

3° La résidence en briques à deux étages, No 294 rue Bourgogne, [Hôpital, Quartier et Dauphine], 23 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 52 pieds 3 pouces de profondeur.

4° La maison en briques à deux étages, No 134 rue Hôpital, [Dauphine, Bourgogne et Ursulines], 49 pieds de face à la rue Hôpital, sur 124 pieds de profondeur.

5° La maison en briques à deux étages, No 303 rue de Chartres, [Hôpital, Quartier et Levée], 30 pieds de face à la rue de Chartres, sur 80 pieds de profondeur.

6° La maison en bois à un étage, Nos 222 et 223 rue Ste-Anne, [Marais, Tremé et Dumaine], 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 97 pieds de profondeur.

7° La résidence en briques à trois étages, No 143 rue Ste-Anne, [Bourgogne, Remparts et Dumaine], 26 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 100 pieds de profondeur.

8° Cinq terrains rue Orval [Claiborne, de l'îlet Bienville et Derbigny].

TROISIÈME DISTRICT.

9° La résidence en briques à trois étages, No 90 rue Marigny, [Victoire, Levée et Champs Élysées], 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, sur 100 pieds de profondeur.

10° La maison en briques à deux étages, No 45 rue Vieille-Levée, [Marigny, Champs Élysées et Chartres], 25 pieds de face à la rue Vieille-Levée, sur 99 pieds 3 pouces de profondeur.

11° La résidence en briques à trois étages, No 517 rue de Chartres, [St Ferdinand, Port et Architectes] 26 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres, sur 128 pieds 4 pouces de profondeur.

12° La résidence en briques à trois étages, No 521 rue de Chartres, [St Ferdinand, Port et Architectes], 26 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres, sur 128 pieds 1 pouce de profondeur.

13° Le magasin en briques à trois étages, No 9 rue St. Ferdinand, [Levée, Chartres et Cotton Press], 32 pieds de face à la rue St. Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur.

14° Le cottage en bois à un étage, coin nord-est des rues Marigny et Remparts, 120 pieds rue Marigny, sur 145 pieds à la rue des Remparts.

15° Les deux magasins en briques à deux étages, Nos 68 et 70 rue Vieille-Levée, [Marigny, Mandeville et Chartres,] 41 pieds de face à la rue Vieille-Levée, sur 90 pieds de profondeur.

16° Les deux maisons en briques à deux étages, Nos 447 et 451 rue de Chartres, coin nord-est Mandeville, 57 pieds de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds à la rue Chartres.

17° La maison en bois à un étage, No 23 rue Espagne, [Lafayette, Chartres et Victoire] 50 pieds de face à la rue Espagne, sur 148 pieds de profondeur.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un quart comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque sur les propriétés et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'État de 1881 devront être assumées par l'acquéreur, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant Félix Grima, notaire.

16 avril—16,17,23 au27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Prytania, située à la Jonction du Premier et du Quatrième Districts, L'encoignure la plus importante des rues Prytania et Urania.

Succession de Mme Anastasia Chism.

No 1973—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Cette belle résidence en briques à deux étages et terrains, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Polymnie et Urania et le chemin Felicité, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, se touchant et mesurant à peu près 95 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la rue Urania et formant l'encoignure des dites rues Prytania et Urania.

La résidence est grande, ample dans ses arrangements pour une grande famille; elle est d'une construction moderne et bâtie avec les meilleurs matériaux, en outre une remise et des dépendances. Les terrains sont divisés en jardin fleuri et potager. On ne saurait trouver un meilleur voisinage quand aux personnes qui l'habitent et aux résidences qui s'y trouvent. La propriété ne peut être visitée qu'avec un permis délivré aux bureaux de l'encanteur et un permis le Marché de cinq dans après 10 à la Bourse du Matin.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 et déposer un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William J. Castell, notaire.

9 avril—9,23,30,1,5,7 mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la rue Baronne dans le quartier du commerce de coton.

Résidences dans la rue du Canal, et propriétés améliorées et vacantes.

Succession de Charles Schmidt.

No 2478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1881, il sera vendu aux enchères les propriétés de valeur suivantes:

1. Cette rangée de magasins à un étage formant près du quart de l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Union et Perdido, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, et ayant ensemble une façade totale des 100 pieds 1 pouce, 6 lignes à la rue Baronne, sur 100 pieds de profondeur avec façade sur la rue Perdido. Les magasins sont en briques et à un étage et connus sous les Nos 91 à 97 rue Baronne, et les Nos 45, 47 et 49 rue Perdido.

Cette propriété a toujours été bien louée et est d'un bon rapport. Elle forme la portion la plus améliorée d'un îlet de terre dans la rue Baronne qui appartient à quelques-uns des FACTEURS DE COTON les plus riches du Sud, lesquels y ont leurs bureaux. Elle est située presque en face du magnifique magasin de dry goods de H. KERN, du THÉÂTRE NATIONAL et des grands établissements manufacturiers de MM. SCHWARTZ & CO. Toute la propriété est louée et donne un beau revenu: elle sera vendue en lots au gré des acheteurs.

2. Trois lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues BARONNE, DRYADES, PERDIDO et UNION. Ces lots se touchent et ont ensemble 95 pieds 2 lignes de face à la rue Perdido sur environ 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une RANGÉE DE MAISONS en bois à un étage désignées par les Nos 61, 63 et 65 rue PERDIDO. La propriété est toujours louée; elle est dans le voisinage immédiat du marché Poydras, presque sur la ligne de trois routes de voies ferrées urbaines, et touche aux grandes écoles et est centralisée le commerce des chevaux.

3. Le magasin et maison de résidence en briques à deux étages, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre Dame, Tchoupitoulas et Magazine, désigné comme terrain No 10, ayant 29 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont avantageuses et se louent toujours bien. La propriété touche à cinq lignes de chars de ville et à toutes les raffineries, fabriques, fonderies et moulins qui composent la richesse industrielle de cette partie de la ville.

4° Quatre morceaux de terre avec les améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré. La portion No 1 mesure 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Marais et forme le coin des rues Canal et Marais. Elle est maintenant occupée par M. John Hussey et désignée par le No 265 de la rue du Canal.

La seconde portion mesure 21 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la moitié d'une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignée par le No 267 de la rue du Canal.

La troisième portion mesure 14 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et touche à la Quatrième Portion qui mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur, ces deux dernières portions forment ensemble le terrain sur lequel est érigée la bâtisse en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 271 et 273 rue du Canal.

Les terrains ci-dessus méritent de fixer l'attention de ceux qui cherchent des emplacements sur la rue du Canal. Actuellement ils rapportent un bon revenu, la location est on ne peut plus désirable, et sont dans le voisinage des magnifiques résidences de MM. Keenan et Reinhard et faisant presque immédiatement face à celles de Locke & Heine et juste au-dessus des résidences de Mme Moody et du Col E. E. Norton.

5° Deux lots et améliorations situés à Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Madison et l'Avenue Jefferson, désignés par les Nos 7 et 8, étant le coin de la rue Première et de l'Avenue Jefferson.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par l'Avenue Jefferson, les rues Cinquième et Madison et la propriété de Labarre; ils sont désignés par les lots Nos 1 à 5.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna. Les lots Nos 9, 10 et 12 borné par l'Avenue Jefferson, les rues Madison, Seconde et Troisième.

Quatre lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près Gretna. Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No 7, bornés par les rues Troisième, les rues Première Seconde et Madison.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garantie de "non alienando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance à améliorations et transfert des polices aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devant payer en sus du montant de leurs enchères toutes les taxes sur la dite propriété dues et exigibles pour l'année 1881 et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

12 avril—12,16,23 30—mai 7,9,13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés centrales de choix dans les Premier et Quatrième Districts, rues Camp, St-Charles et Carondelet.

Crédit à long terme, portant seulement six pour cent d'intérêt.

Succession de Dame Anne Farrell, veuve de feu Gerald Farrell.

No 2619 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY et O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 mars 1881, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° La maison de résidence en bois à deux étages, située rue St-Charles, No 285 dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Charles, Carondelet, Melpomène et Terpsichore. Le terrain mesure environ 30 pieds 10 pouces de face rue St-Charles, sur 110 pieds de profondeur, avec l'usage d'une allée de derrière, donnant rue Melpomène; propriété et allée louées facilement aux locataires.

2° Les deux maisons de résidence à trois étages en briques, Nos 239 et 240 rue du Camp, dans le Premier District dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, St Joseph et Delord. Les terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 et mesurent à eux deux 51 pieds 5 pouces, et mesurent 24 pieds de face à la rue du Camp, sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec droit de passage en commun avec les propriétés adjacentes, d'une allée de derrière de 11 pieds, s'ouvrant rue Delord. Ces maisons sont toujours recherchées par de bons locataires permanents. L'une d'elles est louée à bail jusqu'en octobre 1881.

3° Cette propriété exceptionnelle située angle nord-est des rues Ste Marie et Carondelet, dans le carré borné par les rues Carondelet, Chemin Félicité, St Charles et Ste Marie, désignée comme les terrains 69 et 70. Ces terrains sont situés l'un à côté de l'autre, et mesurent ensemble 64 pieds 4 pouces de face rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur et de face rue Ste Marie. Les améliorations comprennent rue Carondelet, deux cottages doubles en bois, à un étage, connus comme les numéros 456 à 464, et une maison de résidence à deux étages rue Ste Marie, connue par les numéros 252 et 258. Cette propriété de choix est dans un des quartiers les plus attrayants du Quatrième District, est à peu de distance du centre des affaires et dans le voisinage de quatre chemins de fer.

4° Un morceau de terre rue Tchoupitoulas, dans le 4me District dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Première et Seconde, désigné par le No 5 et mesurant environ 32 pieds 3 pouces et 3 lignes de face, rue Tchoupitoulas, sur une profondeur du plus grand côté, d'environ 135 pieds 5 pouces et 5 lignes, dans le même îlet sont de belles maisons; la rue est pavée en pierres plates carrées; il passe devant une ligne double de chemin de fer, contigue à un marché près du ferry de Gretna et d'un débarcadère de sel et de bardeaux.

Conditions de la vente: La moitié comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et l'intérêt éventuel après de 8 pour cent par an garanti par une hypothèque spéciale, lien du vendeur et privilège avec toutes les clauses usuelles de sécurité et stipulations; les acquéreurs assumant le paiement, en sus des montants de leurs enchères, de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant William J Castell, notaire.

16 mars—16,19,20,26—avril 2,9, 10,15,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale rue Poydras.

Emplacement de choix pour bâtisse, rue Carondelet, près de la rue Julia,

Et maison de résidence rue Dryades, près du marché Poydras.

Succession de Mme Katie E. McCloskey, épouse décédée de George McCloskey.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 2362.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mars 1881 et rendu dans la cause ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Ce magasin No 171 rue Poydras, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Perdido. Le lot No 2 mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 109 pieds 4 pouces de profondeur. C'est un des différents magasins occupés par cet entreprenant négociant Hugh Flynn, à qui il est loué jusqu'au mois d'octobre prochain.

2° Cet emplacement central pour bâtir, attenant à la Bâtisse de l'Exposition, avec entrepôt en briques à deux étages. Cette propriété se compose des lots Nos 4 et 5 et d'une portion du lot No 3 dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, St-Charles et Julia et mesure, le tout, 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est située immédiatement en face des résidences des Drs. Brickell et Schuppert et est le seul morceau de terre de valeur non occupé, à une petite distance du centre de la ville, sur une rue principale, qui soit offerte sur le marché.

3° La résidence à deux étages et à deux corps de logis Nos 165 et 167 rue Dryades, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Poydras et Lafayette. Ces lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 100 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur. Les bâtisses comprennent par de grands corridors et des bâtisses à deux étages dans le fond, avec l'emplacement de place pour la cour. La proximité de cette propriété au marché Poydras et les grands intérêts qui se rattachent aux écuries de la rue Baronne, font qu'elle est facilement louée à des prix rémunérateurs.

Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera en sus du montant de son enchère, le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés dues et exigibles dans le cours de l'année 1881 et déposera au comptant au moment de l'adjudication, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant William J. Castell, notaire.

30 mars—30, avril 2,9,16,23,30, 30,30.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur dans le Second District.

No 53 rue Quartier, entre Royale et Chartres.

No 107 rue St-Philippe, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de Joseph Claude Brion.

No 2138—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4, situé dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royale, Esplanade et Chartres, sur un plan de J. Pilié en date du 4 mai 1826 et attaché à un acte passé pardevant Ch. De Armas, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesurant 42 pieds de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 91 pieds 7 pouces sur la ligne de division du lot No 3 et de 89 pieds 1 pouce sur la ligne de division du lot No 5, et 42 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence en briques à deux étages avec mansardes et à deux corps de logis, en tout 6 grandes chambres au rez-de-chaussée, 6 chambres à l'étage supérieur, et une grande chambre dans l'attique de chaque côté, une cuisine en briques à 2 étages, en tout ayant 4 chambres; le tout couvert en ardoises, hydrant, cour carrelée, citernes, etc., de chaque côté et gaz par tout. Cette propriété porte le No municipal 53, de la rue Quartier.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Bourgogne et Dauphine, mesurant au pied français 30 pieds 8 pouces de face rue St Philippe, 90 pieds de profondeur d'un côté, une première profondeur d'environ 48 pieds 4 pouces de l'autre côté, de là rétrécissant environ 8 pouces à angle droit et puis s'étendant à une profondeur d'environ 51 pieds 8 pouces à l'arrière plan, qui mesure 30 pieds parallèles à la rue St-Philippe. Les améliorations comprennent une maison double en briques avec mansardes pour habitation, ayant 2 chambres, 1 cabinet et une grande mansarde de chaque côté, une cuisine en briques à deux étages, avec 2 chambres de chaque côté, cour carrelée, hydrant, citernes, lieux d'aisance, etc., de chaque côté, le tout couvert en ardoises et en bon état, et porte le No municipal 107, rue St Philippe.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et devant contenir toutes les clauses habituelles relativement au paiement de 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets et relativement à l'assurance et au transfert des polices. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes pour l'année 1881, et auront le privilège de payer tout le montant au comptant, aussi, de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12mars—12,19,26—2,9,16 avril.

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

Faisant face rue Miro, entre Hôpital et Quartier.

Succession d'Ernestine Reggio, No 2296 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 mars 1881, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, les droits, passages, privilèges et appartenant, situé dans le 2me District de cette ville, dans la partie connue sous le nom de faubourg Tremé, dans le carré borné par les rues Miro, Quartier, Hôpital et Galvez et désigné par le No 2 sur un plan dressé le 17 novembre 1851, déposé en l'étude et sujet référé au bureau de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, plan No 3, d'après lequel le dit lot mesure 30 pieds de face rue Miro, 31 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur le dit terrain Milne, s'étendant à travers le dit terrain, 121 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 3 et 110 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée, contigue au terrain No 1.

Étant la même propriété qui a été acquise par la dite défunte Ernestine Reggio, par achat de Mme Eliza ou Elizabeth Boyeau, épouse d'âge légal de Arthur Laine, par un acte passé pardevant Omer Dusset, notaire en cette ville, le 8 avril 1880.

Conditions—Comptant à la vente.

Acte de vente par devant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 26—avril 2,9,16,23.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Rue des Français entre Bons-Enfants et Moralès.

Rue Urquhart entre Union et Français.

Succession de Joséphine François,

Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 739.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 mars 1881, pour le compte de la susdite succession, des propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville formant une partie du lot No 161 de l'îlet No 20, borné par les rues Français, Union, Bons-Enfants et Moralès, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, le 14 septembre 1809, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent. La susdite propriété a été acquise par Joséphine Fasende alias Françoise de Marie Gilbert, par acte passé pardevant H. Pedesclaux, notaire, le 7 juillet 1835, enregistré au bureau de transfert, livre 16, folio 733.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, anciennement Faubourg Marigny, faisant partie du lot No 199 de l'îlet No 20, borné par les rues Union, Urquhart, Français et Moralès, selon le plan ci-dessus décrit, et mesurant: Laquelle dite portion de terre mesure (au pied Français) 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 30 pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain faisant partie d'un certain lot mesurant 30 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. La dite portion de terre a été acquise de Joséphine Fasende alias Françoise de Angélique Bickveau, par acte de L. T. Caire, notaire, le 24 décembre 1835, enregistré au bureau des transferts, livre 18 folio 562.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—26 avril, 2, 9, 16, 23, 30.

Terrain amélioré dans le Troisième District, dans la rue Union, entre les rues Moralès et Urquhart.

Succession de John Pons. No 444.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre 1880, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et avantages y appartenant. Le dit terrain est situé au nouveau faubourg Marigny, troisième district de cette ville, dans l'îlet No 217, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Union et Bagatelle, sur un plan primitif dudit nouveau faubourg Marigny, lequel plan est déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme la partie qui est la plus près de la rue Urquhart du dit îlet No 217. Il a, au pied français, 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et condition—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en un billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date à parfait paiement, la clause pénale de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses, transférer la police d'assurance au porteur du billet et payer toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1880. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9, 16, 23, 30, mai 7, 14.

Bâtisses en bois à deux étages, à deux corps de logis, Nos 326 et 328 rue Carondelet, entre celles Clio et Erato, Premier District.

L. Berniard et als. vs. Amélie Cammack.

No 2477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente pour effectuer un partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale,—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 25 mars 1881 et signé le 30 mars 1881, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Clio et Erato, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Rezenstein, voyer, le 15 janvier 1859, et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesurant 33 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Carondelet, 37 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond, 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Clio, et borné de l'autre côté par le lot No 1 du dit plan.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, divisée en deux corps de logis, ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuisine, cave, lieux d'aisance et désignée par les Nos. 326 et 328 de la rue Carondelet.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou au gré de l'acquéreur, un et deux ans de crédit pour billets divisés en coupons portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec toutes les autres clauses de "non alienando," 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police aux détenteurs des billets. L'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

8avril—8,9,16,23,30—7mai.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PAR CONSENTEMENT DES PARTIES.

La belle résidence de famille No 317 rue des Remparts, entre Esplanade et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 16 avril, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, par consentement des parties.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre J sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, daté du 28 avril 1879, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Esplanade, Quartier et St Claude, mesurant 38 pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts, sur les profondeurs suivantes: 134 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, à laquelle distance la dite propriété se rétrécit de 3 pieds 1 pouce et a une seconde profondeur de 27 pieds 11 pouces, 118 pieds 9 pouces sur une première ligne de profondeur sur le côté de la rue de l'Esplanade, à laquelle distance la dite propriété se rétrécit de 1 pied 4 1/2 pouces et a une seconde profondeur de 10 pieds 1 pouce, à laquelle distance la dite propriété s'élargit de 4 1/2 pouces et a une troisième profondeur de 33 pieds 9 pouces et 34 pieds 1 pouce dans le fond.

Les améliorations consistant en une belle résidence de famille (susceptible d'être divisée en deux corps de logis) ayant salons à arche, grande salle à manger, deux chambres à coucher et un cabinet au rez-de-chaussée, chambres et cabinets dans l'attic, cuisine à deux étages en briques, ayant environ 8 chambres, autres dépendances dans le fond, jardin, waterworks, citerne, gaz, latrines, etc., le tout en bon état. La propriété porte le numéro municipal 317 rue des Remparts.

Termes et conditions—1/3 comptant la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets, et une portion et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur s'engageant à tenir les bâtisses assurées et de transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée, d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 au dessus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 avril—

Un charmant cottage et terrain sur la rue Esplanade, près du Fair Grounds et Jockey Club.

Un petit cottage sur la rue Ste. Anne, entre Miro et Tonti.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Gayoso, Lopez et Washington, mesurant à peu près 67 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur d'à peu près 157 pieds et un lot de terre dans le fond, mesurant à peu près 30 pieds de face sur la rue Lopez sur une profondeur d'à peu près 159 pieds 10 pouces 5 lignes. Pour plus ample information, voir le plan de C. A. de Armas, ingénieur civil, maintenant à la Bourse et c'est selon le dit plan que la propriété est vendue

Les améliorations comprennent un charmant cottage élevé, récemment bâti, couvert en ardoises, ayant galerie devant, 3 grandes chambres, 2 petites chambres, cuisine 1 chambre, écurie, remise, chambre à laver, poulailler, cabinet, chambre à charbon, etc. Les chars des rues Esplanade et Dumaine passent devant la propriété et elle est près du Fair Grounds et du Jockey Club et est très bien située pour les lieux d'amusements et de bonne communication avec la rue du Canal ce qui la rend une maison agréable.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Miro et Tonti, mesurant 16 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne sur 105 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages avec un magasin au rez-de-chaussée, cuisine, etc., loué.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets et toutes les clauses usuelles. Les propriétés devront être assurées aux frais des acquéreurs jusqu'au moment du paiement du dernier billet, et les polices non expirées transférées à l'acquéreur. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente, et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix de son adjudication.

Actes de vente pardevant les notaires Paul E Théard, pour la propriété No 1, et W. A. Bienvenu, pour la propriété No 2.

SANS LIMITE.

La splendide résidence de famille en briques à deux étages, avec mansarde, coin des rues Remparts et Ursulines.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, sans limite—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ursulines, Bourgogne et Hôpital mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 80 pieds de face à la rue Ursulines.

Laquelle dite propriété a été acquise par C. Carlon de la succession de Mme Bather et W. Bather par acte exécuté pardevant O. de Armas notaire en cette ville, le 20 février 1869.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, ayant au premier étage, grand corridor, deux salons et le deuxième étage trois chambres à coucher et un cabinet et escalier de communication, une cuisine en briques à deux étages ayant quatre chambres, une grande chambre dans la mansarde, gaz, citerne, waterworks, arrangements de bain, etc. située dans un voisinage aristocratique et bien tranquille, près du marché école et lieux d'amusement avec trois chemins de fer urbains qui passent en face de la propriété qui lui fait une grande valeur et elle mérite l'attention des personnes qui cherchent des résidences agréables.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des billets, assurance aux billets fournis, le paiement de la prime non expirée par les acquéreurs et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1881 et il seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—

Résidence de famille très élégante dans le Deuxième District, au coin des rues Conti et Dauphine SANS LIMITE! SANS RESERVE!!

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu TRÈS POSITIVEMENT AU DERNIER ET PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourbon. Le dit lot forme l'angle Sud des rues Conti et Dauphine et a, au pied américain, 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur et façade sur la rue Dauphine de 127 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante maison de résidence en briques solidement construite, à trois étages et demi, avec toit en ardoises, contenant au premier étage une élégante entrée en granit, une anti-chambre un vaste vestibule avec escaliers, trois grands salons et bibliothèque avec porte à coulisses, un fumoir et une grande entrée dans le fond ou galerie. Le deuxième et le troisième étage comprennent chacun un grand vestibule avec carré d'escaliers, environ quatre chambres à coucher avec de grands cabinets, chambre à bain, etc. Le demi étage à trois ou quatre chambres. Le tout est pourvu d'un très agréable belvédère d'été. Au deuxième étage il existe un balcon en fer donnant sur les rues Dauphine et Conti et sur le jardin. Les manteaux de cheminée sont partout en beau marbre blanc. Au principal corps du bâtiment est annexé un édifice en briques à trois étages avec toit en ardoise contenant, une très grande salle à manger avec office, cave, etc., et environ six chambres à coucher dans les étages supérieurs, avec balcon sur le côté et lieux d'aisance à chaque étage.

Aussi—Une cuisine détachée en briques, à deux étages, couverte en ardoises, renfermant cuisine, magasin et chambres à coucher, écuries, remise et magasin à fourrage. Il y a à l'extrémité du terrain, dans le fond, une grande allée pour voiture et une entrée faisant face à la rue Dauphine. Les caves sont très grandes. La cour est pavée en pierres. Au côté sud et tout le long de l'édifice principal il existe un jardin disposé avec goût, divisé en cercles, ovales et carrés. Le tout est dans un excellent état.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur devra faire assurer les édifices pour un montant égal à celui des billets fournis, transférer la police d'assurance aux porteurs des billets, rembourser la prime d'assurance non expirée, assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente. Le vendeur se réserve le droit de livrer la propriété le 1er juin 1881 ou plus tôt.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 avril—

VENTE SANS RESERVE.

De la propriété située No 215 Chemin du Bayou, entre Tremé et Marais.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans réserve—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant 40 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 90 pieds, avec une allée commune dans le fond. Les améliorations consistent en une bonne maison basse retirée de la rue, ayant trois chambres et deux cabinets, cuisine haute ayant six chambres, cuve, latrines, etc. Cette propriété porte le No 215 Chemin du Bayou.

Termes et conditions—Un 1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets, assurance et transfert de la police, le remboursement des primes non expirées et toutes autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera, en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes de ville et d'État dues et exigibles en 1881, et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1881, à raison de $20 par mois.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10avril—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Gasquet, entre celles Prieur et Johnson

Succession de Samuel Zimmerman.

No 2184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux, No 45, rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 10 mars 1881, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Jackson, maintenant Gasquet, et Palmyre, désigné par le No 15 de l'îlet No 30; le dit lot mesure 27 pieds 6 lignes de face à la rue Jackson, maintenant Gasquet, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes collectables en 1881.

Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent, au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

12 mars—12,19,26, 2,9,16 avril

Propriété de valeur rue Port, entre celles Bourgogne et Amour.

Succession de Johanna Muller et Clara Muller sa femme.

No 2647—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet No 9, borné par les rues Craps maintenant Bourgogne, Amour maintenant Remparts, Port et Avenue Lafayette, le dit lot mesure au pied anglais 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions comptant; l'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis de l'acheteur au moment de la vente. Actes de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 avril—9,16,23,30—mai 7 14

VENTE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District.

SUCCESSION DE WILLIAM THOMPSON.

No 2504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B ONORATO, encanteur — Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C en date du 23 mars 1881, les propriétés décrites qui suivent, savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Louisa, Dauphine et Clouet, suivant un plan de P. A. Tourné, architecte, en date du 9 novembre 1854 et déposé comme plan No 15 au bureau de P. Coudrain, notaire, le dit lot mesurant en mesure américaine 31 pieds 2 pouces de face à la rue Royale, sur 159 pieds 10 pouces 1/4 de profondeur entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par la lettre A. dans l'îlet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 40 pieds 10 pouces de face à la rue Royale, sur 171 pieds 5 pouces 3/4 de profondeur.

3. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B dans l'îlet ci-dessus, et mesurant 25 pieds de face à la rue Royale sur 171 pieds 5 pouces 3/4 de profondeur.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un an de crédit avec des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devant être assurées et les polices transférées, 5 pour cent pour frais d'avocat, sur le montant réclamé en cas de procès. L'acquéreur payera les frais. L'acquéreur et assumera en outre du prix d'adjudication toutes les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente devant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

mars 26—avril 2, 9, 16, 23, 30.

Propriété de valeur, rue Montegut, entre Chartres et Royale.

Propriété formant l'angle des rues Clouet et Casacalvo (Royale aujourd'hui)

Rue Louisa entre St Claude et Marais (ci-devant Moralès.)

Successions de Ludwig et de Louisa M. Léonhard

No 2689, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 45 rue Royale, SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 avril 1881, les propriétés ci-après décrites:

1. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville dans le carré borné par les rues Montegut, Moreau (Chartres aujourd'hui) Casacalvo, aujourd'hui Royale, et Clouet, mesurant 27 pieds de face rue Montegut sur 108 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le dit lot étant désigné par le No 20 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 14 mars 1832, et déposé au bureau de Félix de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre la rue Casacalvo, maintenant Royale, Clouet, Moreau maintenant Chartres et Louisa, formant l'encoignure des rues Clouet et Casacalvo maintenant Royale mesurant 82 pieds de profondeur et façade à la rue Clouet, et 30 pieds 2 pouces de face à la rue Casacalvo maintenant Royale.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Louisa, St Claude, Piété et Marais, mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 88 pieds 7 lignes entre lignes parallèles.

Conditions comptant; l'acquéreur devront assumer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 avril—6,16 23,30—7 mai

Propriété de valeur rue Port, entre Royale et Dauphine.

Succession de Williams Rieso et sa femme.—No 2414, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 6 avril 1881 de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Dauphine, Poète et Royale désigné par le No 13. Le dit lot mesure au pied américain 31 pieds de face à la rue Poète sur une profondeur de 153 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets divisés en coupons garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication le privilège de drainage, s'il est légalement dû, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. 5 pour cent pour honoraires d'avocat seront requis de l'acquéreur en cas de poursuites pour le recouvrement des billets.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour lier la vente. 9 avril—9,16,23,30—mai 7,14

Propriété de valeur sur la rue Douane, entre celles Roman et Prieur.

Succession de Peter Ullrich.

No 2782, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale—SAMEDI, le 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 5 avril 1881, de la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville, mesurant au pied américain 13 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur

6 avril—6,16,23 30—7 mai

Propriété de valeur au coin des rues St-Philippe et Remparts.

Vente positive pour effectuer un partage entre les héritiers d'André D. Doriocourt et autres propriétaires de la dite propriété.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux, No 45 rue Royale—SAMEDI 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Rempart, St-Philippe, Bourgogne et Dumaine, mesurant 24 pieds 5 pouces de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 59 pieds 1 pouce et 4 lignes et face à la rue Rempart et qui forme l'encoignure, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un deux et trois ans en billets garantis par hypothèque et privilège et lien du vendeur, divisés en coupons à satisfaire le propriétaire, et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les bâtisses devront être tenues assurées et la police transférée; cette propriété étant assurée, l'acquéreur devra rembourser au propriétaire la balance des primes dues pour le terme non expiré, et en cas de procès l'acquéreur aura à payer 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et en outre les taxes de drainage s'il y en a de dues, l'acquéreur aura à payer au moment de la vente 10 0/0 sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

L'acquéreur aura le droit de payer le tout au comptant.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur.

14 avril—14,17,24,30

O. DROUET,

NOTAIRE PUBLIC,

Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti.

1er janv—6mDMaV